



Loi sur le Tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 18 février 2003

Je cherche à savoir si la loi concernant le tabac prévoit dans toute entreprise au moins un local pour les fumeurs.

Pourriez-vous m'envoyer le contenu de cette loi. Merci à l'avance.

Réponse :

Non, il n'existe pas d'obligation absolue de créer un local pour les fumeurs.

Vous pouvez [consulter une réponse](#) récemment apportée à une question du même type pour y trouver une analyse des textes du décret d'application de la loi EVIN et du code du travail.